

20

SQUASH



CHAPITRE 20 - SQUASH

1. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

- 1.1. Les équipes régionales comptent neuf (9) joueurs qui se sont qualifiés lors de leur championnat régional des FAC respectif. Seulement après avoir épuisé toutes les possibilités afin de trouver un remplaçant, un joueur qui n'a pu se qualifier pour des raisons opérationnelles peut être choisi pour combler une place vacante au sein d'une équipe. Dans pareil cas, le joueur sélectionné doit avoir l'obtenu l'approbation du gestionnaire des sports régionaux (GSR) concerné pour se joindre à l'équipe régionale et sera classé selon son niveau d'habileté comparativement aux autres joueurs dans cette catégorie.
- 1.2. La catégorie d'âge d'un joueur est déterminée au 1^{er} janvier de l'année de compétition du Championnat régional/national de squash des FAC.
- 1.3. La date de naissance de chaque joueur doit être inscrite sur le certificat d'admissibilité.
- 1.4. La composition des équipes est la suivante :
 - a. Deux (2) joueuses – catégorie ouverte (femmes seulement);
 - b. Un (1) joueur – moins de 30 ans
 - c. Un (1) joueur – 45 ans et plus;
 - d. Quatre (4) joueurs – catégorie ouverte.

2. RÈGLES GÉNÉRALES

- 2.1. La compétition doit se dérouler selon les règles en vigueur du squash en simple de la [World Squash Federation](#) et conformément au [Manuel de référence des championnats des FAC](#).

3. SUSPENSIONS

- 3.1. Les suspensions s'appliquent conformément au règlement 15 de la [World Squash Federation](#) portant sur la conduite.
- 3.2. Se reporter au [Chapitre 5 – Suspensions](#), pour les infractions qui peuvent s'appliquer à n'importe quel sport.

4. TYPE DE CHAMPIONNAT

- 4.1. Le Championnat de squash des FAC prend la forme d'un tournoi à la ronde simple par équipe suivi d'un tournoi individuel. La victoire à un match, dans le cadre du tournoi par équipe et du tournoi individuel, consiste à remporter trois (3) manches sur une possibilité de cinq (5). L'équipe ou le joueur qui atteint en premier onze (11) points selon le système de pointage direct (PAR) remporte le match pour le tournoi individuel et le tournoi par équipe.

5. CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPE

5.1. Le but du championnat par équipe est de couronner une équipe championne nationale parmi les équipes régionales participantes. Les lignes directrices suivantes s'appliquent pour le tournoi par équipe :

a. Tournoi à la ronde

- Le tirage au sort servant à établir le tableau des matchs est effectué selon le modèle du tournoi à la ronde simple.

b. Calendrier : Le calendrier des matchs suit normalement l'ordre suivant :

- Ouverte;
- Ouverte femmes;
- Moins de 30 ans;
- 45 ans et plus.

c. Admissibilité selon le genre

- Seules les femmes peuvent participer à la catégorie ouverte femmes; il s'agit de la seule restriction par rapport au genre.

d. Pointage

- Le pointage est fondé sur la contribution maximale de chaque membre d'une équipe. L'équipe qui a accumulé le plus grand nombre de points à la fin du tournoi à la ronde est déclarée championne, peu importe si le classement présente des égalités. Le pointage est basé sur le système de 1-2-6 points. Ainsi, le gain d'une manche équivaut à un (1) point et celui d'un match équivaut à deux (2) points. Six (6) points sont accordés à l'équipe qui remporte le plus grand nombre de matchs, chaque fois qu'une équipe joue contre une autre équipe. Un match gagné par forfait correspond à un match gagné par trois (3) manches de 11 à 0 et vaut un total de cinq (5) points pour le joueur gagnant.

e. Procédure de bris d'égalité

- En cas d'égalité lors du tournoi à la ronde, on départage les équipes comme suit :

- si deux (2) équipes ou plus se trouvent à égalité, l'équipe qui a remporté le plus grand nombre total de matchs parmi les équipes à égalité est déclarée championne;
- si l'égalité persiste, l'équipe qui a remporté le plus grand nombre total de manches contre les équipes à égalité l'emporte;
- si l'égalité persiste toujours, l'équipe qui a marqué le plus grand nombre total de points dans toutes les manches disputées contre les équipes à égalité l'emporte.

Remarque : Quand une équipe est ainsi éliminée, la procédure de bris d'égalité se poursuit entre les équipes à départager jusqu'à ce qu'il n'en reste plus qu'une.

6. CHAMPIONNAT INDIVIDUEL

- 6.1. Le but du championnat individuel est de couronner un champion et un finaliste dans chacune des catégories. Dans toutes les catégories, un match est disputé pour déterminer les gagnants des troisième et quatrième positions. Le tirage au sort est effectué de sorte à donner une chance égale à tous les joueurs de passer à la finale du championnat. De plus, le fait d'offrir aux concurrents un nombre important de matchs est un but secondaire. Les lignes directrices du tournoi individuel sont les suivantes :
- 6.2. Le championnat individuel se compose des catégories suivantes :
 - a. moins de 30 ans;
 - b. 45 ans et plus;
 - c. ouverte femmes;
 - d. ouverte.
- 6.3. Les joueurs choisissent la catégorie dans laquelle ils jouent, peu importe celle dans laquelle ils ont joué lors du tournoi par équipe, à condition de répondre aux exigences en matière d'âge. Toutefois, les restrictions suivantes s'appliquent :
 - a. seules les femmes jouent dans la catégorie ouverte femmes;
 - b. les joueurs ne jouent que dans une seule catégorie individuelle.
- 6.4. À une demi-heure de la fin du tournoi par équipe, le capitaine de chaque équipe régionale des FAC doit fournir à l'officiel en chef une liste confidentielle indiquant le nom des joueurs et la catégorie choisie pour le tournoi individuel.
- 6.5. Après le tournoi par équipe, l'officiel en chef, avec l'aide des officiels désignés, effectue le tirage au sort pour établir le tableau des matchs du tournoi individuel. Les résultats du tournoi par équipe constituent la seule source d'information pour déterminer le classement des concurrents dans le tableau des matchs du tournoi individuel. Le tableau des matchs du tournoi individuel est affiché dès que possible, dans un endroit bien en vue, de sorte que les joueurs puissent prendre note de l'heure des matchs et du nom des concurrents.
- 6.6. Les têtes de série doivent être réparties dans le tableau des matchs, selon les lignes directrices relatives au classement de la WSF.
- 6.7. La région d'où proviennent les joueurs est un autre facteur à prendre en considération pour établir le tableau des matchs. Des efforts doivent être faits pour éviter que des joueurs de la même région ne s'affrontent au cours de la première ou de la deuxième ronde.
- 6.8. Lorsqu'une catégorie ne compte qu'un petit nombre de participants, soit trois (3), quatre (4) ou six (6), le championnat prend la forme d'un tournoi à la ronde suivi d'un tournoi éliminatoire. Si seulement trois (3) ou quatre (4) joueurs sont inscrits dans une catégorie, les joueurs classés têtes de série numéros un (1) et deux (2) s'affrontent dans le tournoi à la ronde et le gagnant passe au match final du championnat. S'il y a six (6) joueurs dans une catégorie, le tournoi à la ronde comporte deux (2) divisions. Les têtes de série numéro un (1) et deux (2) de chaque division passent à la ronde éliminatoire (tête de série numéro un (1) contre tête de série numéro deux (2) dans la division opposée). Dans le tournoi à la ronde simple, le gain d'une manche équivaut à un (1) point au classement individuel. En cas d'égalité, la procédure de bris d'égalité sera d'abord la fiche de victoires

des joueurs. Si l'égalité persiste, le joueur qui aura marqué le plus grand nombre de points sera le gagnant.

- 6.9. Il faut prévoir des rondes de consolation.

7. ÉQUIPEMENT

- 7.1. La balle de squash officielle pour le championnat est la Black Knight Tru-Bounce Double Yellow ou la Dunlop (Pro) Double Yellow. Une balle doit être choisie par tournoi et être utilisée systématiquement.
- 7.2. Tous les participants doivent porter l'équipement précisé dans le tableau ci-dessous.

	OBLIGATOIRE	RECOMMANDÉ
Joueurs		
▪ Lunettes de protection homologuées CSA (en tout temps lorsque les joueurs sont sur le terrain)	▪ Aucun	

8. PRÉVENTION DES BLESSURES

- 8.1. Il est important que tous les athlètes, les entraîneurs, les officiels, les soigneurs et les organisateurs passent en revue les stratégies de prévention des blessures. Le [chapitre 6](#) renferme des renseignements supplémentaires concernant la prévention des blessures.

9. RÉCOMPENSES

- 9.1. Les gagnants du championnat par équipe reçoivent une bannière. Des médailles individuelles sont remises aux membres des équipes occupant les premier et deuxième rangs.
- 9.2. Des médailles individuelles sont remises aux joueurs occupant les premier et deuxième rangs dans chaque catégorie du championnat individuel.
- 9.3. À la fin du championnat national, les participants peuvent soumettre la candidature d'un joueur qui a fait preuve d'un esprit sportif exceptionnel, y compris d'un comportement responsable et conforme à l'éthique, de franc-jeu, d'intégrité et de respect combinés à des habiletés athlétiques remarquables. Le jury d'appel et/ou l'officiel en chef choisirra le récipiendaire selon les candidatures reçues.

- 9.4. Voici le tableau des récompenses :

Prix/reconnaissance	Quantité	National	Régional
Bannière du championnat	1	✓	À confirmer selon la Constitution régionale
Médailles d'or (équipe)	9	✓	✓
Médailles d'argent (équipe)	9	✓	✓
Médailles d'or (individuel)	4	✓	✓
Médailles d'argent (individuel)	4	✓	✓
Prix de l'esprit sportif	1	✓	À confirmer selon la Constitution régionale
Officiels	5	✓	À confirmer selon la Constitution régionale
Soigneurs	1-2	✓	À confirmer selon la Constitution régionale
Jury d'appel	1	✓	À confirmer selon la Constitution régionale
Invités de marque/	1	✓	À confirmer selon la Constitution régionale

présidents d'honneur				
----------------------	--	--	--	--